

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept du mois de septembre à vingt heures et zéro minute, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEGENDRE, Maire.

Présents : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, DELABARRE Sylviane, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCOTE Yves, PERIGNON Christophe, ADAM LECOQ Stéphanie

PASQUER Claudie a donné pouvoir à LEGENDRE Bertrand.

Dates de convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 11 septembre 2020

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BOURGET Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION VIAMI

Deux membres de l'association sont intervenus en début de séance pour présenter l'association Val d'Ille Accueil Migrants (VIAMI) qui compte une cinquantaine d'adhérents.

Elles ont rappelé le contexte dans lequel cette association a vu le jour en janvier 2018, à savoir la période de fortes migrations à destination de l'Europe.

L'association VIAMI a pour objet :

- l'accueil, l'entraide et le soutien aux migrants sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et ses environs,
- le développement des relations humaines pour leur intégration locale, sociale et professionnelle et leur accès au logement,
- la sensibilisation des habitants et de leurs représentants à l'accueil des migrants.

Actuellement, l'objectif prioritaire est la recherche de logements. A Saint-Germain-sur-Ille, une famille a ainsi été accueillie dans un logement au-dessus du bâtiment du bar géré par la CCVIA.

Les migrants sont prioritairement positionnés dans l'agglomération rennaise pour des questions pratiques (transports, barrière de la langue). Il faut 9 mois en moyenne pour traiter une demande d'asile auquel il faut ajouter un éventuel délai de recours en cas de refus. Au cours de cette période d'attente, les migrants se retrouvent en situation irrégulière et ne peuvent prétendre à un emploi. Il existe cependant une possibilité d'embauche lorsque les employeurs sont favorables et cela simplifie les démarches en Préfecture.

VIAMI s'occupe actuellement de 7 familles dont 20 enfants et 10 adultes.

Il existe un accueil de mineurs isolés à Saint-Aubin d'Aubigné.

Les ressources de l'association proviennent des adhésions, des événements organisés, de la mise à disposition de logements par les communes, intercommunalités et même particuliers.

La commune de Saint-Germain-sur-Ille pourrait éventuellement aider les migrants hébergés sur la commune en appuyant une éventuelle demande d'embauche.

Mme MARGUERITTE regrette que la commune ne soit pas davantage informée sur la situation des migrants vivant sur son territoire. VIAMI rappelle que ces informations sont avant tout transmises aux propriétaires des logements (CCVIA pour Saint-Germain-sur-Ille).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2020

Les conseillers municipaux n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance du compte-rendu de la séance précédente, il sera approuvé au prochain conseil municipal.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 du budget communal suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 / Article 615228 Entretien et réparations autres bâtiments	- 1500€
Chapitre 67 / Article 6713 Secours et dots	+ 1500€

Cette modification permet d'augmenter le budget de participation aux frais ALSH/CLSH dont l'enveloppe s'avère plus importante sur l'exercice 2020 notamment du fait du report des aides qui auraient dues être versées sur l'exercice 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE la décision modificative n°1 du budget communal.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2

La décision modificative n°2 est reportée au prochain conseil municipal.

FONDS DE CONCOURS CCVIA 2018-2021

Modalités de sollicitation du fonds

Le fonds de concours de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA) porte uniquement sur la réalisation d'équipements (section d'investissement - comptes 211- 212 - 213- 215 de la nomenclature M14) qui doivent être achevés au moment de la demande de financement.

Pour les communes bénéficiant de l'enveloppe de garanties, le montant alloué pour chaque commune peut être réparti jusqu'à 3 fonds de concours sur 3 opérations distinctes par an.

L'article 10 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement précise, par ailleurs, que lorsque l'Etat subventionne l'opération, le montant des aides publiques ne doit pas dépasser de plus de 80 % le montant total du financement.

La commune doit délibérer avant fin août de chaque année au plus tard pour solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de communes.

La délibération et les états de dépenses et recettes visés par le trésorier doivent être en principe adressés à la Communauté de Communes au plus tard fin septembre de chaque année, les dernières demandes étant délibérées au Conseil Communautaire du mois de novembre de chaque année.

Les versements interviennent théoriquement au mois de décembre de chaque année avant la clôture de l'exercice comptable.

Etat de consommation de l'enveloppe attribuée pour la période 2018 - 2021 : 94 710€

Opération d'investissement	Fonds de concours CCVIA	Autofinancement
Restructuration et extension de la bibliothèque (72 386.06€)	15 300€	15 486.06€
Remplacement couverture atelier communal (4 263.34)	2 131€	2 132.34€
Salle communale : Isolation intérieure (27 901.10€)	9950€	9956.10€
Total 2018 (attribué et versé)	27 381€	
Réserve incendie rue la scierie (28 440,60€ HT – DETR : 9954.21€)	9243.19€	9243.20€
Salle communale : extension et rénovation (67 490.46€ HT – DETR : 21838€)	21 300€	21445.53€
Salle des sports : portes de secours (6113.75€ HT)	3 056.87€	3056.88€
Total 2019 (non attribué)	33600.06€	

Le fonds de concours sollicité en 2019 n'a pas été versé du fait d'une erreur matérielle dans la délibération n°2019/69. Cependant, il est toujours possible d'effectuer la demande pour les exercices 2019 et 2020.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter, auprès de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, **33600.06 €** au titre du fonds de concours 2019 et **10 000€** au titre du fonds de concours 2020 pour l'acquisition du tracteur KUBOTA et de ses accessoires dont le montant s'élève à 31 422,33€ HT (37 706,80 € TTC). Il restera alors **23728.94€** au titre du fonds de concours 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

SOLLICITE le fonds de concours auprès de la communauté du Val d'Ille Aubigné à hauteur de **43 600,06€** selon le plan de financement suivant :

- 2019 / Réserve incendie rue de la Scierie : **9243,19€**
- 2019 / Rénovation et extension de la salle communale : **21 300€**
- 2019 / Remplacement des portes de secours de la salle des sports : **3056,87€**
- 2020 / Acquisition d'un tracteur : **10 000€**

SOLDE DETR SALLE COMMUNALE

Par délibération n°2018/82, le conseil municipal a sollicité la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui a été accordée au taux de 35% des dépenses réelles HT et dans limite de 21 838€.

Le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter le solde de la DETR selon le plan de financement final ci-dessous :

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
En régie	0,00 €	DETR	21 838,00 €	32.36
Études complémentaires		DSIL	0,00 €	0
En régie	0,00 €	Fonds de concours	21 300,00 €	31.56
		-		
Travaux		-		
Huisseries et bardages extérieurs	50596.40 €	Autofinancement		
Électricité	11182.46 €	- fonds propres	24352.46 €	36.08
Peinture	5711.60 €			
Travaux en régie	0,00 €			
TOTAL	67490.46 €	TOTAL	67490.46 €	

Un acompte de 6551.40 € ayant déjà été versé en avril 2019, le solde sollicité s'élève à **15 286.60€**.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

SOLLICITE le solde de la DETR concernant l'opération d'extension et de rénovation de la salle communale pour un montant de 15 286.60€.

TARIF 2021 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de statuer sur les tarifs de l'assainissement collectif pour le prochain exercice comptable.

Le compte administratif 2019 de l'assainissement présentant un bilan satisfaisant, il est de nouveau proposé au Conseil municipal de maintenir les tarifs actuels :

- 30.00 € l'abonnement,
- 1.60 € le prix au m3 d'eau consommée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE le maintien des tarifs actuels tels que présentés ci-dessus.

PARTICIPATION CLIS SAINT-AUBIN D'AUBIGNE

Par délibération n°2020-052, le conseil municipal de Saint-Aubin d'Aubigné demande la participation aux dépenses scolaires de l'ensemble des communes de résidence d'enfants en classe ULIS à l'école publique.

Cette participation est fixée pour 2020 à 1103.84€ pour un élève de maternelle et 403.21€ pour un élève d'élémentaire. Elle comprend le forfait communal ainsi que les dépenses en livres scolaires et les dépenses extrascolaires.

Un élève en élémentaire de Saint-Germain-sur-Ille fréquentant une classe ULIS cette année, la commune doit participer à hauteur de 403.21€ pour 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE la participation aux frais de scolarité 2020 en CLIS pour un montant de 403.21€

PERSONNEL : MODIFICATION DES DUREES HEBDOMADAIRES DE SERVICE

Dans le cadre de la révision annuelle de l'organisation du service périscolaire et du service d'entretien des locaux, la municipalité a souhaité reconduire le poste d'adjoint technique territorial de 12,58h par semaine et intégrer des heures de réunions avant chaque vacance scolaire au temps de travail des postes concernés.

Le Maire propose les modifications de durée hebdomadaire de service (DHS) suivantes :

Intitulé du poste	DHS actuelle	DHS modifiée	Delta
Cantinière	33,33h (Délibération n°2018/94)	33,46h	+0,39%
ATSEM classe maternelle 1	32,91h (Délibération n°2016/69)	32,93h	+0,61%
ATSEM classe maternelle 2	30,75h (Délibération n°2018/77)	30,71h	-0,13%
Agent entretien des locaux et périscolaire	28,62h (Délibération n°2019/32)	28,91h	+1,01%
Agent entretien des locaux et périscolaire	21,21h (Délibération n°2019/33)	22,27h	+4,99%
Agent entretien des locaux et périscolaire	21,21h (Délibération n°2019/33)	22,27h	+4,99%

Pour information, deux autres modifications de DHS seront à étudier après avis du comité technique départemental, obligatoire pour des modifications supérieures à 10% :

Intitulé du poste	DHS actuelle	DHS modifiée	Delta
Agent entretien des locaux et services périscolaire (à renouveler)	12,58h (Délibération n°2019/52)	14,16h	+12,56%
Agent service technique entretien espaces verts	25,50h (Délibération n°2019/32)	29h	+13,73%

M. le Maire propose donc de reconduire le poste nécessaire au fonctionnement du service périscolaire et d'entretien des locaux, et de valider les DHS pour les évolutions inférieures à 10% ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE la modification des durées hebdomadaires de services inférieures à 10% telles que présentées supra ;

RECONDUIT le poste permanent d'adjoint technique territorial pour le service périscolaire et d'entretien des locaux à raison de 12,58h sur le 1^{er} échelon du grade (IM 327 au 01/01/2020) ;

PREND NOTE du recrutement de contractuels sur les deux postes permanents d'adjoints techniques territoriaux pour le service périscolaire et d'entretien des locaux à raison de 22,27h par semaine chacun sur le 1^{er} échelon du grade (IM 327 au 01/01/2020) ;

ACTUALISE le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération ;

APPLICATION INTRAMUROS

Souhaitant faire appel à de nouveaux moyens de communication avec les germinois, la commission communication a recherché et comparé différentes applications qui soient compatibles avec tous les supports de consultations actuels (ordinateurs, mobiles, tablettes). La solution retenue est « Intramuros » (<https://appli-intramuros.fr/>).

Le Maire propose donc au conseil municipal de valider l'utilisation de ce nouvel outil de communication et de l'autoriser à confirmer le contrat d'adhésion et de maintenance qui engage la commune sur 3 ans pour un montant de 24€TTC/mois, soit 288€/an.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

AUTORISE le Maire à confirmer le contrat d'adhésion à l'application intramuros.

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent être en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD), approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telle que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation peut aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

Par délibération n°2018/57 et arrêté n°2018/66, Mme BOURGET a été nommée déléguée à la protection des données (DPD).

Cependant, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le Maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

DESIGNE FELLOUS Frédéric comme Délégué à la Protection des Données.

DELEGUES AU SEIN D'ACSE 175

Par délibération n°2020/17, le conseil municipal a délégué des élus pour représenter la commune au sein de différents organismes extérieurs dont ACSE175.

M. le Maire propose au Conseil municipal modifier les délégués désignés ainsi :

- Mme Valérie MARGUERITTE en titulaire,
- Mme Sylviane DELABARRE en suppléante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE la modification des délégués telle que présentée supra.

COMMISSION DES « FOIRES ET MARCHES »

Le marché hebdomadaire du vendredi soir a été créé par délibération n°2014/84 et réglementé par arrêté n°2014/71.

Lors de sa création, une commission extra-municipale des foires et marchés a également été mise en place. Elle regroupait des élus, des représentants des commerçants du marché, les gérants du bistrot et de l'épicerie.

Afin de relancer ce groupe de suivi, le Maire propose au conseil municipal de désigner les élus qui y siégeront.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE la création de la commission extra-municipale « Foires et marchés » ;

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour y siéger :

- LEGENDRE Bertrand (président de droit)
- VAUDIN Karine
- FELLOUS Frédéric
- BRUNET Thierry

COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

La commission de contrôle des listes électorales assure la régularité de la liste électorale et statue, le cas échéant, sur les recours administratifs préalable.

En application du IV de l'article 19 du code électoral : « Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée :

1° D'un **conseiller municipal** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission en application du présent 1° ;

2° D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département ;

3° D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Lorsqu'une délégation spéciale est nommée en application de l'article L. 2121-36 du code général des collectivités territoriales, le conseiller municipal mentionné au 1° du présent IV est remplacé par un membre de la délégation spéciale désigné par le représentant de l'Etat dans le département.

Les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci ne peuvent pas être désignés en application des 2° et 3° du présent IV. »

M. le Maire propose au Conseil municipal de désigner un conseiller municipal volontaire et de solliciter le précédent délégué de l'administration (Mme TARGOWLA Marion) et du tribunal judiciaire (Mme MADELEINE Sandrine).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

DESIGNE GAUDAIRE Jean-François comme conseiller municipal siégeant au sein de la commission ;

PROPOSE aux précédents délégués de l'administration et du tribunal de renouveler leur participation à cette commission.

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCVIA)

Afin d'organiser le fonctionnement des instances de travail communautaires par thématique, le président de la CCVIA demande aux communes de l'intercommunalité de désigner des élus pour différentes thématiques. Monsieur le Maire propose de désigner les conseillers suivants :

- Suivi et modifications du PLUI, ADS, SIG : **DELABARRE Sylviane**
- Développement économique, Emploi, Economie circulaire, ESS : **BRUNET Thierry** (PASQUER Claudie en suppléance)
- Solidarités, Epicerie solidaire, Logement d'Urgence, Gens du voyage : **BUSNEL Didier**
- Mobilités : **LEGENDRE Bertrand**
- Programme Local de l'Habitat – Rénovation de l'Habitat : **DELABARRE Sylviane**
- Culture, Réseau lecture publique : **BRUNET Thierry**
- Enfance, jeunesse : **FELLOUS Frédéric** (JACOB Jean-Paul en suppléance)
- Commerces de proximité : **MARGUERITTE Valérie** (ADAM LECOQ Stéphanie en suppléance)
- Agriculture, Alimentation : **DUVAL Sabrina** (GAUDAIRE Jean-François en suppléance)
- Environnement, biodiversité : **BOURGET Patricia** (DUVAL Sabrina en suppléance)
- Tourisme : **MARGUERITTE Valérie**
- Voirie, bâtiments, travaux : **VAUDIN Karine** (LONGCOTE Yves en suppléance)
- Breizh Bocage, GEMAPI : **GAUDAIRE Jean-François**
- Eau potable, Assainissement : **LEGENDRE Bertrand** (LONGCOTE Yves en suppléance)
- Sport : **PERIGNON Christophe** (BUSNEL Didier en suppléance)
- PCAET, Transition énergétique et écologique : **JACOB Jean-Paul**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE la désignation des conseillers municipaux au sein des groupes de travail communautaires telle que présentée supra.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Suite au départ de la gérante de l'épicerie de la commune, la municipalité a souhaité la remercier pour son professionnalisme et la qualité de son accueil durant les années passées à Saint-Germain-sur-Ille.

A cet effet, deux élus ont avancé les frais suivants :

- 100€ de bon cadeau chez Intersport (PACÉ) avancés par LEGENDRE Bertrand ;
- 29.90€ pour un bouquet de fleurs chez Fleurs & Cie au Centre Leclerc de Saint-Grégoire avancés par Mme BOURGET Patricia.

Malheureusement, afin de respecter les contraintes sanitaires actuelles, l'événement organisé pour lui remettre ces cadeaux n'a pas pu être ouvert à la population.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE le remboursement des frais engagés par les élus tels que présentés ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Subvention ENIR : la réponse ne sera apportée qu'en janvier 2021.
- Présentation du GPAS au conseil d'octobre.
- Plan de continuité d'activité / Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Groupe de travail constitué pour le plan de continuité d'activité : LEGENDRE Bertrand, VAUDIN Karine et BRUNET Thierry.

Les conseillers ont été invités à consulter le Plan Communal de Sauvegarde en mairie. Pour information, le Document d'Information sur les Risques Majeurs issu de ce PCS est consultable sur le site internet de la commune : <https://saint-germain-sur-ille.fr/document-dinformation-communal-sur-les-risques-majeurs/>

- Dates prochains conseils et commissions

Réunion	Date	Heure	Lieu
Espaces verts	29/09	20h30	Mairie
Urbanisme	01/10	20h30	Mairie
Présentation STEP	01/10	14h	Station d'épuration
Inventaire local Hardy	15/10	10h	local
Commission voirie/réseaux	Samedi 17/10 matin	10h	Mairie et sur sites
Conseil Municipal	19/10	20h	Mairie
Rencontre Mme Mestrie DIROUEST	27/10	9h30	Mairie
Groupe de travail PCA/PCS	30/10	15h	Mairie
Commission Affaires scolaire/ cantine	03/11	20h30	Mairie
Commission Finances	05/11	20h	Mairie
Affaires sociales	17/11 à 18h30	18h30	Mairie
Conseil Municipal	26/11	20h	Mairie
Conseil Municipal	10/12	20h	Mairie
Commission cimetièrre	A programmer		

- Présentation bilan énergétique ALEC au conseil de novembre.
- Invitation des Maires voisins prévue le 01/12/2020
- Rappel sur la diffusion des informations au sein du conseil municipal : les mails sont relayés à l'élú référent qui se charge de diffuser à sa commission. Les comptes-rendus du bureau municipal sont envoyés à tout le conseil municipal.
- Une convention avec GRDF, relative à l'injection de méthane dans le réseau gaz, sera ajoutée à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Les conseillers recevront le projet de convention pour lecture préalable.
- Point sur le dernier conseil communautaire (08/09/2020) :
 - FPIC : la répartition sera libre. Saint-Germain-sur-Ille bénéficiera de 14351€ en 2020.
 - Projet de territoire : il va être renouvelé dans les prochains mois. De même pour le pacte de gouvernance.
 - Rapport du SPANC 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Il sera diffusé prochainement dans les communes du Val d'Ille Aubigné.
 - Vente de bois de chauffage par la CCVIA. Consultez le site internet de la CCVIA.
- Devis présentés par Mme BOURGET :
 - Ille et Développement : 3 devis pour talus école et cimetière (2977€), désherbage et tonte Lotissement Fouillais (8440€) et entretien annuel de la STEP (4250€ adhésion comprise). Entretien STEP reconduit, devis lotissement Fouillais en attente d'autres devis et devis pour l'école et la parking du cimetière à modifier.
 - Entreprise ROUAULT pour du gravier au cimetière : devis à 960€ validé.
 - Entreprise GUIMONT pour du désherbage à eau chaude au cimetière : devis à 1800€ pour un forfait annuel. Délai de réflexion supplémentaire.
 - Agrimelesse pour un sécateur électrique : devis à 428,16€ validé.

Le maire a clos la séance à 00h10.

Le 24/09/2020
Bertrand LEGENDRE
Maire

